

Peillon donne un coup d'arrêt à l'orientation précoce

ÉDUCATION

Le projet de loi sur l'école va mettre fin à la formation en alternance dès 14 ans.

Le ministre de l'Éducation veut 50 % d'apprentis en plus dans les lycées d'ici à 2017.

Marie-Christine Corbier
mccorbier@lesechos.fr

« Nous allons réellement supprimer toute orientation précoce », assure un proche de Vincent Peillon. Alors que les députés viennent d'entrer dans le vif du débat autour du projet de loi sur l'école, le ministre de l'Éducation nationale a lui-même confirmé cette orientation en séance publique. Le texte de loi prévoit (article 38) la suppression de l'apprentissage dit « junior ». Mis en place sous le précédent quinquennat, il rendait possible l'apprentissage dès la classe de 4^e, pour des jeu-

nes qui, à 14 ans, pouvaient entrer dans le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima).

A droite, la suppression de la mesure suscite une vive opposition. « Vous supprimez l'apprentissage junior mis en œuvre grâce à la loi Cherpion. Pourtant, le Dima répondait à une vraie demande », a regretté le député UMP de la Loire, Dino Ciniéri. « On se prive d'un dispositif très utile pour les entreprises et les jeunes, déplore le député UMP des Yvelines Jean-Frédéric Poisson. Quand des élèves commencent à dévisser en classe de 5^e, les faire patienter encore en 4^e et en 3^e, c'est les amener vers l'échec ! »

60.000 apprentis en 2017

En séance, mardi soir, Vincent Peillon affirmait au contraire : « Lorsque les choses n'ont pas d'utilité, il vient un moment où il faut les supprimer », affirmant qu'« à peine quelques centaines » d'élèves ont profité du dispositif permettant d'être en contrat d'apprentissage dès 14 ans. « C'était plutôt rassurant de savoir que ces quelques centaines de jeunes au moins n'étaient pas dans la nature... », commente un



Mis en place sous le précédent quinquennat, l'apprentissage dit « junior » s'adressait à des jeunes de 14 ans, qui dès la classe de 4^e pouvaient entrer dans le dispositif. Photo Patrick Allard/REA

expert de ces questions qui voit, dans la mesure portée par Vincent Peillon, « un symbole plus qu'un coup d'arrêt à l'orientation précoce ».

François Hollande en avait fait une promesse de campagne, considérant que l'apprentissage dès 14 ans était « une vieille thèse de la droite française » et qu'il était important « d'avoir jusqu'à 16 ans la même génération ensemble ». Une génération censée acquérir un socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Le projet de loi Peillon sur l'école n'abroge cependant pas la loi Cherpion sur l'apprentissage tant décriée à gauche. « Nous gardons le Dima, mais seulement pour des élèves de 15 ans », a souligné mardi Vincent Peillon. Dans

l'entourage du ministre, on assure ne pas être en deçà de la promesse du candidat Hollande, dans la mesure où tous les jeunes doivent acquérir le fameux socle commun. L'objectif est de passer de 40.000 apprentis sous statut scolaire à 60.000 à l'horizon 2017. Pour cela, encore faut-il que les entreprises suivent !

Or, Vincent Peillon confiait récemment regretter que celles-ci manquent de dynamisme en matière d'apprentissage. « Parvenir à 60.000 apprentis en 2017, c'est augmenter de 50 % le nombre d'apprentis dans les lycées. C'est énorme, conclut un bon connaisseur du dossier. Si l'activité économique ne reprend pas dès 2014 en s'intensifiant ensuite, ce sera compliqué à réaliser. » ■